

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

15x20

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- La porte des étoiles, 1469 chemin du pas de la mue 13170 Les Pennes-Mirabeau, Représentée par son Président Monsieur Sébastien Farci, - Siret : 40902537600016 -

Dont l'objectif est la découverte du monde du spectacle et son organisation, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse et d'une présentation auprès de la commission promotion de la ville, qui a proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 63 700€, dont 26 000€ (ancienne dotation CPA) réparti comme suit :

- 58 500€ pour l'organisation du festival Lou Mirabeau, dont 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA présentée dans le rapport de la CLECT.

Les 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA seront répartis comme suit :

- 70% soit 18 200€ à la suite de cette délibération et 30% soit 7 800€ sur présentation des pièces justificatives liées à l'action Festival Lou Mirabeau.
- 3 000€ pour l'organisation de la fête des sorcières.
- 2 200€ en subvention de fonctionnement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- Vu l'avis favorable de la commission promotion de la ville
- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association « La porte des étoiles » pour un montant de : 63 700€
- APPROUVE la répartition des 26 000€ correspondant à l'ancienne dotation de la CPA
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 26 **M.FARCI ne participe pas au vote**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – COCH – JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA